

**ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE
– LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS**

L'an deux mille onze, le 17 MARS, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Claude BERNIARD

Date de convocation du Conseil communautaire : 9 mars 2011

Etaient présents :

- ARCINS : Claude GANELON, Daniel PARABIS
 - ARSAC : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Aline SALLEBERT
 - CANTENAC : Roger DEGAS, Fabienne OUVRARD
 - CUSSAC : Dominique FEDIEU, Emile MEDINA
 - LABARDE : Evelyne DUPUY, Gil PILONORD
 - LAMARQUE : Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN
 - LUDON-MEDOC : Joseph FORTER, Benoît SIMIAN, Roland HEBRARD, Martine VALLIER,
 - MACAU : Chrystel COLMONT-DIGNAU, Christine NADALIE, Pierre CABANY, Marie-Claudette DARASPE
 - MARGAUX : Jacqueline DOTTAIN, Serge FOURTON, Claude BERNIARD
 - LE PIAN-MEDOC : Didier MAU, Christian VELLA, Virginie GARNIER, Philippe SIMON, Josette JEGOU, Bernard FRAICHE, Michel LANCADE, Annick MORA
 - SOUSSANS : Pierre-Yves CHARRON, Pascal GALLEGO
- Absents, excusés : Michel HAUTIER, Eric BOUCHER, Fabien CAILLER, Philippe DUCAMP, Ludovic LALANDE

**Concerne : 11-1703-07 MISE A DISPOSITION D'UNE ATTACHEE TERRITORIALE
– CONVENTION AVEC LA COMMUNE D'ARSAC**

Afin de mettre en place les outils nécessaires pour une gestion optimisée des Ressources Humaines, la commune d'Arsac propose de mettre à disposition à temps partiel une Attachée Territoriale dont les missions seront les suivantes :

- mise en place du Comité Technique
- mise à jour de la carrière des agents
- établissement des fiches de poste pour le Plan de Formation et pour le Document Unique
- mise en place du livret d'accueil

Cette mission, dans un premier temps, est prévue jusqu'à fin décembre 2011. Elle pourra être reconduite jusqu'à fin 2012.

La gestion du temps de travail, la gestion administrative, le traitement de l'agent mis à disposition continueront à être assurés par la Commune d'Arsac. La communauté de Communes remboursera les frais inhérents à cette mise à disposition.

Il vous est donc proposé la mise à disposition d'une Attachée Territoriale, à temps partiel, par la commune d'Arsac, pour les missions détaillées ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention correspondante.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, à l'unanimité,

► **autorise** la mise à disposition d'une Attachée Territoriale, à temps partiel, par la commune d'Arsac, pour les missions suivantes :

- mise en place du Comité Technique
- mise à jour de la carrière des agents
- établissement des fiches de poste pour le Plan de Formation et pour le Document Unique
- mise en place du livret d'accueil

► **indique** que cette mission, dans un premier temps, est prévue jusqu'à fin décembre 2011. Elle pourra être reconduite jusqu'à fin 2012.

► **autorise** Monsieur le Président à signer la convention correspondante.

*Certifié exécutoire :
Reçu en Sous-Préfecture le
Publié ou notifié le*

Pour copie conforme
Arsac, le 21 mars 2011

**Le Président,
Gérard DUBO**



